



PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS

LEXIQUE TERMINOLOGIQUE



Le Programme s'inscrit dans le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie (PPTFI). Ce dernier répond à la mesure 3.1.2 du [Plan pour une économie verte 2030](#), qui vise à prévenir les risques liés aux inondations de manière à renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques.

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca

ISBN : 978-2-550-92372-5 (PDF)

Dépôt légal — 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022

Objectifs du lexique

Ce lexique regroupe l'ensemble des termes utilisés dans la documentation relative au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du Ministère.

Définitions

A

Agglomération

Territoire comprenant celui d'un certain nombre de municipalités qui sont liées aux fins de l'exercice de certaines compétences d'intérêt commun.

B

Bassin de rétention

Bassin à ciel ouvert ou réservoir sous-terrain qui permet de contenir provisoirement les crues ou les eaux pluviales que le réseau hydraulique n'est pas en mesure d'évacuer, afin d'éviter des inondations ou des déversements non désirés.

Bassin versant

Territoire circonscrit par une ligne de partage des eaux et se drainant dans un cours d'eau, un lac, un réservoir ou un autre plan d'eau.

Bâtiment essentiel à l'exploitation d'une entreprise

Un bâtiment utilisé par une entreprise, sans lequel les activités ou le fonctionnement de l'entreprise seraient impossibles à maintenir.

Bâtiment résidentiel

Édifice pouvant contenir un ou plusieurs logements, sur un ou plusieurs étages.

Bien patrimonial protégé

Un bien patrimonial ayant un statut en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Bien patrimonial ayant un statut en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Bien patrimonial figurant au [Répertoire du patrimoine culturel du Québec \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Bénéficiaire

Organisme municipal admissible ayant reçu, pour un projet, une promesse d'aide financière signée par la ministre et ayant signé une convention d'aide financière avec le Ministère à son égard.

Bureau de projets

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie (PPTFI), le Ministère a mis en place 10 [bureaux de projets](#) pour veiller à la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle de certains bassins versants afin d'accroître la résilience des communautés.

C

Centre ou salle communautaires

Lieu servant de point de rassemblement à une collectivité ou à une communauté dans le but d'y exercer diverses activités communautaires ou comme lieu de point de service pour les organismes communautaires d'une municipalité, excluant les bâtiments à vocation sportive et récréative.

Communauté membre des Premières Nations

Communauté membre des Premières Nations du Québec représentée par son Conseil.

Contingences

Les contingences sont les réserves prévues au budget pour couvrir les imprévus d'estimation ou de construction.

Convention d'aide financière

Document précisant les engagements et les obligations des différentes parties concernées par l'aide financière, de façon à assurer une saine gestion de cette dernière. Synonyme : entente.

Critères d'admissibilité

Conditions préalables qui doivent être remplies par un demandeur pour qu'il puisse prétendre à une aide financière. Ces critères sont utilisés pour déterminer la conformité du demandeur ou du projet, et ce, en amont de l'analyse des critères de sélection.

Critères de sélection

Éléments de référence qui servent à apprécier la qualité des demandes soumises, en matière de capacité à maximiser l'atteinte des objectifs du programme, et à établir des priorités entre les demandes. Ces critères sont à distinguer des critères d'admissibilité, qui sont utilisés pour vérifier la conformité de ces demandes.

Crue

Montée du niveau de l'eau d'une rivière nettement au-dessus des niveaux habituels. Une crue printanière se produit lors de la fonte de la neige et de la glace au printemps. Une crue peut aussi se produire en été lors d'une pluie abondante que l'on qualifie de crue éclair.

D

Demandeur

Personne autorisée à présenter une demande de financement dans le cadre du programme. Synonyme : requérant.

Dynamiques géomorphologiques d'un cours d'eau

Ensemble de formes et de processus ayant un impact sur l'évolution temporelle et spatiale du tracé d'un cours d'eau.

E

Eaux de ruissellement

Eaux en provenance de la pluie, de la fonte de la neige ou de la glace, s'écoulant à la surface du sol sans y pénétrer.

Égout unitaire

Canalisation recevant aussi bien les égouts pluviaux que les égouts sanitaires.

Entreprise

Désigne notamment une société par actions, une société de personnes, un organisme sans but lucratif, un travailleur autonome, un propriétaire d'immeuble locatif, une coopérative ou une fabrique.

Entreprise agricole

Entité enregistrée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conformément au *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations* (RLRQ, chapitre M-14, r. 1.)

Espace de liberté

Concept qui renvoie aux espaces de mobilité et d'inondabilité d'un cours d'eau ainsi qu'aux milieux humides riverains.

Étude d'opportunité

Document qui justifie la pertinence d'une solution retenue et démontre que les autres alternatives ne peuvent s'appliquer pour résoudre la problématique ciblée de façon efficace. Cette étude permet également de démontrer que la réalisation des travaux est dans l'intérêt public, notamment en raison du nombre de personnes, d'infrastructures, de bâtiments ou d'ouvrages protégés.

F

Frasil

Ensemble des cristaux de glace formés dans un écoulement turbulent où l'eau est à une température inférieure au point de congélation.

G

H

Habitant

Tout membre permanent d'un ménage.

I

Immunisation

L'immunisation d'une infrastructure, d'un ouvrage ou d'un bâtiment consiste en l'application de différentes mesures de protection contre les dommages causés par une inondation. Synonyme : mesures de réduction de la vulnérabilité.

Indice

Indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU).

Indice de vitalité économique

Représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir le taux de travailleurs de 25 à 64 ans, le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur 5 ans, lesquels représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique (<https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires>).

Infrastructures résilientes

Ensemble de systèmes, d'installations, d'équipements ou d'ouvrages de génie civil nécessaires à une collectivité pour qu'elle soit en mesure de s'adapter efficacement aux conséquences des changements climatiques.

Inondation

Débordement d'un cours d'eau qui submerge les terres habituellement sèches la majeure partie de l'année. On distingue habituellement trois principaux types d'inondations :

- **En eau libre**, qui sont causées exclusivement par une augmentation significative du débit et par conséquent de la quantité d'eau dans une rivière, généralement occasionnée par un ou plusieurs phénomènes (p. ex. : fonte du couvert de neige, abondance des précipitations, conditions météorologiques, caractéristiques du bassin versant, activités humaines, etc.).
- **Par embâcle**, qui sont causées par un amoncellement de glaces flottantes ou de débris (p. ex. : bois) dans une section de rivière empêchant la libre circulation de l'eau et pouvant créer un refoulement, voire des inondations vers l'amont.
- **Par submersion**, qui sont causées dans les secteurs côtiers par un ensemble de phénomènes liés au milieu maritime (marées, tempêtes, vents, zones de basse pression, etc.).

J

K

L

Lit mineur

Espace d'un cours d'eau où l'écoulement s'effectue la majeure partie du temps, généralement délimité par des berges.

M

Ménage

Personne ou groupe de personnes occupant le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Milieu bâti

Partie du territoire d'une municipalité qui comprend des bâtiments principaux existants, ainsi que les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement.

Milieu humide

Écosystème saturé d'eau ou inondé pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation.

Municipalité

Entité administrative assurant la gestion territoriale d'une collectivité publique. Elle est administrée par un conseil municipal et elle est aussi appelée municipalité locale afin de la distinguer de la municipalité régionale de comté. Les municipalités locales n'ont pas toutes la même désignation; le terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse, un canton qu'un canton uni.

Municipalité centrale d'agglomération

Municipalité d'agglomération qui exerce ses compétences sur tout le territoire de l'agglomération. La municipalité centrale a, outre son conseil municipal, un conseil d'agglomération formé de représentants élus de toutes les municipalités liées.

Municipalité locale

Formée d'un territoire et des habitants et contribuables de celui-ci, une municipalité locale est un gouvernement de proximité. Elle est dirigée par un conseil composé d'un maire et de conseillers, tous élus parmi les électeurs de la municipalité. Les municipalités sont constituées en vertu du Code municipal du Québec (recueil des lois et des règlements du Québec).

Municipalité régionale de comté (MRC)

Regroupe toutes les municipalités locales de son territoire ainsi que, dans certains cas, un ou des territoires non organisés (TNO). La MRC est dirigée par un conseil formé du maire de chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC ainsi que de tout autre représentant d'une municipalité locale selon ce que prévoit le décret constituant la MRC.

N

O

Ouvrage de protection contre les inondations (OPI)

Infrastructure qui, en tout ou en partie, vise à limiter l'expansion naturelle d'un lac ou d'un cours d'eau afin de prévenir l'inondation de la zone inondable et d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens. Un tel ouvrage comprend les dispositifs connexes nécessaires au fonctionnement de l'OPI (p. ex. : station de pompage, clapet antiretour).

P

Place multifonctionnelle inondable

Aménagement urbain conçu pour accueillir les excès d'eau en cas de fortes pluies et ainsi réduire le risque d'inondations.

Plaine inondable

Terrain adjacent à une rivière, à un ruisseau ou à un lac qui subit des inondations à une certaine fréquence.

Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI)

Plan issu des travaux réalisés en concertation afin de doter les municipalités du Québec de balises et de moyens visant à planifier l'aménagement du territoire de façon efficace, concertée et cohérente, et à mieux faire face aux aléas d'inondations.

Plan d'intervention

Plan élaboré pour un bassin versant par le bureau de projets qui en est responsable. Un plan d'intervention comprend les mesures de résilience et d'adaptation prioritaires à l'échelle d'un bassin versant. Ce plan est élaboré avec le milieu municipal et la société civile en s'appuyant sur des analyses et une expertise scientifique.

Processus hydrogéomorphologique

Processus de fonctionnement naturel des cours d'eau issu des interactions entre la structure d'écoulement, le transport des sédiments et les formes du lit et du chenal.

Q R

Régie intermunicipale

Personne morale créée pour la gestion commune d'un service municipal faisant l'objet d'une entente entre les municipalités locales parties prenantes.

Remise en état naturel et sécuritaire du site

Travaux à effectuer sur un site après le déplacement ou la démolition d'un bâtiment, qui comprennent notamment les activités suivantes : démolition des fondations et des dépendances, disposition des débris, remblayage du terrain, revégétalisation et désaffectation des services sanitaires, en conformité avec les lois et règlements.

Requalification de bâtiment

Série de travaux destinés à donner une nouvelle vocation à un édifice.

Résidence principale

Lieu où un particulier effectue l'ensemble de ses activités quotidiennes sur une base annuelle (p. ex. : un logement, une maison unifamiliale, un duplex, une maison jumelée, une maison en rangée ou un appartement en copropriété).

Résidence secondaire

Résidence possédée par une personne physique qui l'occupe seulement une partie de l'année. Les résidences secondaires peuvent être une maison de campagne ou un appartement, par exemple, et sont occupées par une personne pour son agrément, pendant ses vacances ou les fins de semaine.

Résilience

Aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposée à des événements perturbateurs (p. ex. : les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse, l'incendie majeur, etc.) à s'adapter, en résistant ou en changeant, en vue d'établir et de maintenir des structures et un niveau de fonctionnement acceptables.

Restauration écologique

Opération visant à remettre dans un état proche de son état d'origine un écosystème terrestre ou aquatique altéré ou détruit généralement par l'action humaine. Les activités de restauration écologique doivent permettre de rétablir des conditions hydrologiques favorisant par exemple le retour d'une végétation dominée par des espèces de milieux hydriques, des sols hydromorphes et des habitats fonctionnels.

Richesse foncière uniformisée (RFU)

Permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes. Elle comprend l'évaluation uniformisée de tous les immeubles imposables sur le territoire d'une municipalité à laquelle est ajoutée, en tout ou en partie, celle de certains immeubles non imposables.

S

Submersion côtière

Phénomène d'inondation des terres basses en bordure de la mer, soit de manière graduelle par la hausse du niveau marin, soit de manière soudaine lors d'ondes de tempête.

Système de protection contre les inondations

Ensemble d'infrastructures pouvant réunir des ouvrages de protection contre les inondations et d'autres types d'ouvrages (p. ex. : un remblai routier ou une voie ferrée) ainsi que des éléments naturels de l'environnement (p. ex. : le relief naturel du territoire) afin d'assurer une protection cohérente d'un territoire.

T

Taxe nette

Partie de la taxe de vente du Québec (TVQ) et partie de la taxe sur les produits et services (TPS) pour lesquelles l'organisme municipal ne peut pas obtenir un remboursement.

U

V

WXYZ

Zone à risque élevé d'inondation

Secteur identifié à partir de la cartographie réalisée ou reconnue par le gouvernement du Québec, ou d'analyses basées sur le risque et prenant en compte les projections du climat futur, selon les méthodes reconnues par le gouvernement du Québec.

Zone inondable cartographiée

Représentation spatiale des secteurs où une cartographie a été produite par les municipalités régionales de comté (MRC) ou par le gouvernement. Elle indique qu'une cartographie des zones inondables a été intégrée dans le schéma d'aménagement et de développement ou dans un règlement de contrôle intérimaire (RCI) en vigueur dans la MRC.

